



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet (TPSNG2) Test Equipment	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-195946/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-195946	Date 2019-05-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-021-27266	
File No. - N° de dossier 021qd.W8476-195946	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-07-05	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Abdulkadir, Nadir	Buyer Id - Id de l'acheteur 021qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-5861 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Questions et réponses – Conférence des soumissionnaires

Question 1

Annexe A - Section 3.2.3.9 « doit effectuer une inspection 3D par rayons X sur 100 % des ECC, du panneau avant du DCCS, N/P 0976648 »

Question – Nous avons une capacité d'inspection 2D par rayons X avec vue oblique (Permet une inclinaison de 70 % avec une vue à 360 degrés) – Notre expérience en matière de fabrication nous a montré que cette technologie est comparable à l'inspection 3D par rayons X pour la détection des flux non activés thermiquement. La section peut-elle être mise à jour pour permettre une conformité basée sur l'inspection 3D par rayons X et 2D par rayons X avec vue oblique?

Réponse 1

Oui, le paragraphe 3.2.3.9 de l'annexe A sera révisé comme suit, « L'entrepreneur doit inspecter tous les ECC pour les flux non activés thermiquement. L'entrepreneur :

- a. doit effectuer une inspection 3D par rayons X ou 2D par rayons X avec vue oblique sur 100 % des ECC, du panneau avant du DCCS, N/P 0976648,
- b. peut effectuer une inspection 3D par rayons X ou 2D par rayons X avec vue oblique sur 100 % des ECC, de l'interface DCCS, N/P 0976645,

pendant l'assemblage des ECC. Il doit fournir l'équipement à rayons X nécessaire. Les ECC non conformes aux normes du paragraphe 3.2.3.5 ci-dessus doivent être réparés conformément au paragraphe 3.2.3.11.1 ci-dessous. »

Question 2

DP - Section 5.1.2.1 « au moins 80 % du prix total de la soumission se rapporte à des produits canadiens tels qu'ils sont définis à l'article 1 de la clause A3050T. »

Question – 80% est un nombre significatif basé sur le grand nombre de composants électroniques et de produits commerciaux qui sont fournis par les États-Unis et d'autres pays étrangers. L'exigence peut-elle être assouplie à 70%?

Réponse 2

Non, l'exigence ne peut pas être assouplie de 80% à 70%.

Question 3

La diapositive 7 (Calendrier) du briefing de la conférence des soumissionnaires représente une période de six mois entre l'attribution du contrat et le début de la production initiale à faible régime. Que fera le MDN si les délais d'approvisionnement de certains composants sont supérieurs à six mois?

Réponse 3

La durée de la phase d'initialisation est estimée à environ six mois sur la base de l'expérience acquise, mais la durée de six mois n'est pas spécifiée dans l'Annexe A comme condition. L'autorisation de débiter la phase PIFR sera accordée lors de l'examen de l'état de préparation de la PIFR une fois toutes les activités de la phase d'initialisation (voir paragraphes 3.2.1.3, 3.3.1.3 et 3.4.1.3 de l'annexe A) terminées, y compris l'acquisition par l'entrepreneur de tous les composants nécessaires. Par conséquent, il est probable que le début de la période de la PIFR sera établi en fonction du délai le plus long.

Question 4

Pourquoi ne pas avoir fait appel aux sociétés de conception en tant que fournisseur exclusif pour l'approvisionnement?

Questions et réponses – Conférence des soumissionnaires

Réponse 4

Un contrat non concurrentiel n'était pas justifiable selon l'[Avis sur la politique des marchés 2007-04 – Marchés non concurrentiels](#) de SPAC.

Question 5

SPAC autorisera-t-il une prolongation d'un mois?

Réponse 5

La date de clôture des soumissions sera prolongée du 2019/06/05 au 2019/07/05.

Question 6

Quand commence la période de garantie de deux ans?

Réponse 6

Conformément à l'Article 7.2.2 du contrat, et au paragraphe 1 de la section 22 (2014-09-25), Conditions générales 2030, « La période de la garantie commence à la date de la livraison ».

Question 7

La section 3.1.3 (Information fournie par le gouvernement) de l'annexe A de la DP énonce « L'AT fournira à l'entrepreneur, après attribution du contrat, l'IFG précisée à l'appendice A3 ». Difficile de donner un prix avec des informations manquantes, voir appendice A3, page 183.

Réponse 7

Le paragraphe 3.1.3 de l'annexe A indique que l'IFG précisée à l'appendice A3 de l'annexe A sera fournie « à l'entrepreneur, après l'attribution du contrat », ce qui est vrai. L'appendice A3 de l'annexe A stipule que l'IFG précisée à l'appendice A3 de l'annexe A sera fournie « aux soumissionnaires sur demande et à l'entrepreneur, avec le contrat », ce qui est également vrai. À ce titre, aucune IFG n'est manquante. Toutes les IFG énumérées sont également disponibles pour les soumissionnaires et l'entrepreneur gagnant. Par souci de cohérence, les mots « après l'attribution du contrat » seront supprimés du paragraphe 3.1.3 de l'annexe A. Les soumissionnaires doivent noter que les documents identifiés comme étant IFG dans l'appendice A3 de l'annexe A sont essentiels à la préparation d'une soumission. Les soumissionnaires devraient demander la fourniture de l'IFG conformément à l'article 2.6 de la DP.

Question 8

Est-ce que les cartes nécessitent une forme quelconque de nanorevêtement ou de revêtement conforme?

Réponse 8

Non, les ensembles carte de circuits du DCCS ne nécessitent pas de nanorevêtement ou de revêtement conforme.

Questions et réponses – Conférence des soumissionnaires

Question 9

Les nomenclatures (BOM) des ECCI peuvent-elles comprendre les fabricants pour chaque composant (LFA)?

Réponse 9

Les dessins des ensembles carte de circuits du DCCS dans le dossier technique (TDP) de la TMEME comprennent les listes de pièces, c.-à-d. les nomenclatures (BOM), qui indiquent le code OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental (NCAGE) du fournisseur requis pour chaque composant.

Question 10

Existe-t-il des directives de tolérance esthétique pour le DCCS? (Qu'est-ce qui n'est pas accepté? Taches, égratignures, etc.?)

Réponse 10

Les exigences relatives à la finition du boîtier du DCCS sont spécifiées dans le dossier technique et n'incluent pas de directives de tolérance esthétique telles que les exigences en matière de retouche spécifiées dans la norme MIL-DTL-53072D.

Question 11

Sommes-nous libres de choisir les fournisseurs pour les CCI et les éléments métalliques? Utilisation de nos propres fournisseurs?

Réponse 11

Tous les éléments de fabrication sur mesure peuvent provenir de fournisseurs à la discrétion du soumissionnaire. Les éléments de fabrication sur mesure sont ceux ayant un code NCAGE de 35907. Tous les éléments COTS doivent provenir du fournisseur spécifié. Voir aussi la réponse 14 ci-dessous.

Question 12

Qu'est-ce que le MDN veut que soit fait avec le matériel et le lecteur de disque dur retirés? (Retourné, recyclé ou détruit?)

Réponse 12

Conformément au paragraphe 1.1.a de l'annexe A, « L'entrepreneur doit fabriquer des trousse de modification de l'ensemble de mise à l'essai (TMEME), que le MDN utilisera par la suite pour moderniser les EMENG existants vers EMENG (V2) ». Également, « L'entrepreneur doit produire les boîtiers d'équipement. Le MDN enlèvera par la suite les éléments de l'EMENG (V2) des bâtis existants et les installera dans les boîtiers d'équipement ». Il en va de même pour les blocs d'alimentation de remplacement facultatifs. À ce titre, mis à part les EFG utilisés pour mettre à l'essai les produits, l'entrepreneur n'est pas tenu de retirer, d'installer ou de manipuler de quelque manière que ce soit l'équipement d'essai EMENG existant du MDN. Cette activité sera effectuée par le MDN après que l'entrepreneur aura livré les TMEME et les boîtiers d'équipement.

Questions et réponses – Conférence des soumissionnaires

Question 13

Les boîtiers d'équipement devront-ils être assemblés vides ou dotés des éléments suivants: module d'interface, ordinateur d'aide à la maintenance, appareil de mesure d'alimentation électrique par Ethernet, DCCS, bloc d'alimentation et alimentation sans coupure?

Réponse 13

L'entrepreneur doit livrer les boîtiers d'équipement configurés conformément au dossier technique, ce qui ne comprend l'installation d'aucun équipement d'essai EMENG du MDN. Veuillez vous reporter à la réponse 12 ci-dessus.

Question 14

Le MDN devra-t-il approuver les listes de fournisseurs auxiliaires (LFA) pour les éléments COTS?

Réponse 14

Oui, conformément au paragraphe 3.1.6.1.2.3 de l'annexe A, « L'entrepreneur doit utiliser seulement les éléments et le matériel dont la description, la marque de fabrique, le modèle et/ou le numéro de pièce sont identiques à ceux précisés dans le TDP (y compris la LFA) ou dans une modification, un écart ou une exemption par rapport au modèle approuvé conformément au paragraphe 3.1.2 ci-dessus.

L'entrepreneur ne doit pas utiliser d'éléments et de matériel qui ne sont pas précisés dans le TDP, la LFA ou une modification, un écart ou une exemption par rapport au modèle autorisé. »

Ce qui précède s'applique à toutes les pièces et tous les matériaux commerciaux sur étagère (COTS). Voir aussi la réponse 15 ci-dessous. Pour plus de clarté, les mots « (y compris la LFA) » seront supprimés du paragraphe 3.1.6.1.2.3 de l'annexe A.

Question 15

Y a-t-il une LFA?

Réponse 15

Non, les dossiers techniques de la TMEME, des boîtiers d'équipement et des trousseaux d'outils n'incluent pas de listes de fournisseurs auxiliaires (LFA), et les LFA ne sont pas disponibles pour y être incluses.

Question 16

Existe-t-il des exigences en matière de nettoyage / non nettoyage / RoHS?

Réponse 16

Non, il n'existe aucune exigence en matière de nettoyage / non nettoyage / RoHS?

Question 17

Existe-t-il une exigence de test de propreté, par exemple R.O.S.E?

Réponse 17

Questions et réponses – Conférence des soumissionnaires

Non, il n'existe aucune exigence de test de propreté pour les ensembles carte de circuits du DCCS.

Question 18

Les essais fonctionnels du BSC et du CERLv2, du DCCS sont-ils automatisés ou semi-automatisés?

Si semi-automatisé, quelle est la proportion de l'intervention de la part de l'opérateur par rapport au temps de cycle de chaque essai? Par exemple, pour un cycle de 10 minutes, l'intervention d'un opérateur avec l'UAE est requise 3 minutes ou 30% du temps.

Réponse 18

L'autovérification du DCCS, l'essai fonctionnel du BSC et l'essai fonctionnel du CERLv2 sont semi-automatisés dans la mesure où une intervention par l'opérateur est requise.

La durée de l'autovérification du DCCS, de l'essai fonctionnel du BSC et de l'essai fonctionnel du CERLv2 est indiquée au paragraphe 3.2.3.10.4.1 de l'annexe A. La proportion de la durée de l'essai nécessitant une intervention de l'opérateur n'est pas disponible, mais le manuel des instructions d'utilisation de l'EMENG (V2), C-53-996-B00/MB-001, fourni par le gouvernement, donne une compréhension très claire de la quantité d'intervention de l'opérateur.

Question 19

L'entrepreneur est-il libre d'effectuer des essais électriques au niveau de la carte après l'inspection par rayons X 3.2.3.9 à la figure A-20 de la DP W8476-195946 sur certains des ECC du DCCS?

Réponse 19

Oui. L'annexe A précise les exigences minimales des essais. L'entrepreneur peut effectuer des essais supplémentaires à sa discrétion.

Question 20

Existe-t-il de l'IFG fournissant des modes de défaillance des essais et de diagnostic du DCCS?

Réponse 20

Non, aucune IFG ne fournit des modes de défaillance du DCCS autres que les résultats des essais de l'autovérification du DCCS. Les paragraphes 8 et 9 de la section 3 de la partie 4 du manuel des instructions d'utilisation de l'EMENG (V2), C-53-996-B00/MB-001, fourni par le gouvernement, indique les options des essais, c'est-à-dire mettre à l'essai l'ensemble du DCCS par l'entremise de l'autovérification du DCCS, ou exécuter un essai spécifique dans le groupe d'essais spécifique, via une boîte de sélection.

Question 21

Existe-t-il une IFG qui fournit le rendement moyen normalisé de la production d'EMENG?

Réponse 21

Aucune information sur le rendement moyen normalisé n'est disponible pour la production antérieure d'EMENG (c'est-à-dire module d'interface). De telles informations ne seraient pas

Questions et réponses – Conférence des soumissionnaires

représentatives de la production d'EMENG (V2) (c'est-à-dire DCCS). De plus, étant donné que seuls deux DCCS de pré-production ont été produits, aucune information sur le rendement moyen normalisé n'est disponible pour la production d'EMENG (V2).

Question 22

Existe-t-il un format précis pour les résultats des essais?

Réponse 22

Il n'y a pas de format précis pour les données des essais recueillies. Cependant, un format précis pour les données des essais est inclus dans le rapport technique selon la description de données SE-006 de l'appendice A2 de l'annexe A.

Question 23

Les résultats des essais sont-ils accessibles à l'entrepreneur pour analyse?

Réponse 23

Oui, l'EMENG (V2) génère des fichiers journaux lors de l'autovérification du DCCS et de l'autovérification de câble que l'entrepreneur peut analyser pour isoler les défaillances du DCCS. Des exemples de fichiers journaux seront inclus en tant qu'IFG disponible conformément à l'article 2.6 de la DP, et seront automatiquement fournis aux soumissionnaires qui ont déjà demandé l'IFG.

Question 24

Existe-t-il une liste d'outils que l'entrepreneur doit fournir pour le débogage et le dépannage?

Réponse 24

Conformément au paragraphe 3.2.3.11.1 de l'annexe A, l'entrepreneur peut utiliser l'EMENG (V2) fourni par le gouvernement et le dispositif de connexion d'autovérification (STCD) fourni par le gouvernement ou fabriquer par l'entrepreneur pour aider au débogage du DCCS et des éléments du DCCS respectivement. Voir le paragraphe 3.1.4 de l'annexe A concernant l'EFG et le paragraphe 3.2.3.10.3 de l'annexe A à propos du STCD. Tout autre outil nécessaire au débogage et au dépannage est à la discrétion du soumissionnaire.

Question 25

Les critères RÉUSSITE/ÉCHEC des résultats de séquence d'essai sont-ils disponibles via le logiciel d'essai de l'EMENG?

Réponse 25

Oui, les fichiers journaux de l'autovérification du DCCS et de l'autovérification de câble qui sont disponibles selon la réponse 23 ci-dessus fournissent : noms d'étape d'essai, valeurs limites maximales et minimales et unités, valeurs mesurées et résultats d'essai.

Question 26

Existe-t-il un contrat de soutien avec Avera ou General Dynamics pour la prise en charge des EFG utilisés pour les essais fonctionnels du système?

Questions et réponses – Conférence des soumissionnaires

Réponse 26

L'autorité technique assurera le soutien de maintenance de l'équipement fourni par le gouvernement, conformément au paragraphe 3.1.4.2 de l'annexe A.

Question 27

Veillez préciser comment le risque identifié aux paragraphes 3.2.2, 3.3.2 et 3.4.2 de l'annexe A doit être traité en ce qui concerne le délai d'exécution entre la PIFR et la PPR?

Réponse 27

Le deuxième sous-paragraphe des paragraphes suivants de l'annexe A seront modifiés comme suit :

Paragraphe 3.2.2, PIFR TMEME : « Le Canada accepte le risque de changement de composant ou de matériau associé au fait que l'entrepreneur commande tous les composants et les matériaux autorisés nécessaires pour produire les quantités indiquées sous les colonnes PIRF et PPR du tableau 2 à l'appendice A1 au moment de l'attribution du contrat. Toutefois, advenant que l'entrepreneur décide de produire un nombre de TMEME supérieur aux quantités autorisées de la PIFR avant de recevoir l'autorisation de commencer la PPR au moyen de l'examen de l'état de préparation de la PPR de la TMEME, il le fera à son propre risque. L'AT n'acceptera aucune livraison tant que l'IPA n'aura pas été réalisée de façon satisfaisante et que toutes les mesures correctives, y compris celles visant l'EFG, n'auront pas été approuvées et instituées conformément au paragraphe 3.2.2.1.7 ci-dessous. »

Paragraphe 3.3.2, PIFR Boîtiers d'équipement : « Le Canada accepte le risque de changement de composant ou de matériau associé au fait que l'entrepreneur commande tous les composants et les matériaux autorisés nécessaires pour produire les quantités indiquées sous les colonnes PIRF et PPR du tableau 2 à l'appendice A1 au moment de l'attribution du contrat. Toutefois, advenant que l'entrepreneur décide de produire des quantités de boîtiers d'équipement au-delà des quantités autorisées de la PIFR, avant de recevoir l'autorisation de commencer la PPR dans le cadre de l'examen de l'état de préparation de la PPR de boîtiers d'équipement, il le fera à son propre risque. L'AT n'acceptera aucune livraison de produit tant que l'IPA n'aura pas été réalisée de façon satisfaisante et que toutes les mesures correctives, y compris celles visant l'EFG, n'auront pas été approuvées et instituées conformément au paragraphe 3.3.2.1.6 ci-dessous. »

Paragraphe 3.4.2, PIFR Trousse d'outils : « Le Canada accepte le risque de changement de composant ou de matériau associé au fait que l'entrepreneur commande tous les composants et les matériaux autorisés nécessaires pour produire les quantités indiquées sous les colonnes PIRF et PPR du tableau 2 à l'appendice A1 au moment de l'attribution du contrat. Toutefois, advenant que l'entrepreneur décide de produire des quantités de trousse d'outils au-delà des quantités autorisées de la PIFR avant de recevoir l'autorisation de commencer la PPR dans le cadre de l'examen de l'état de préparation de la PPR des trousse d'outils, il le fera à son propre risque. L'AT n'acceptera aucune livraison de produit tant que l'IPA n'aura pas été réalisée de façon satisfaisante et que toutes les mesures correctives, y compris celles visant l'EFG, n'auront pas été approuvées et instituées conformément au paragraphe 3.4.2.1.6 ci-dessous. »

Question 28

Veillez expliquer en quoi consiste une preuve objective de la conformité du produit?

Questions et réponses – Conférence des soumissionnaires

Réponse 28

Conformément au paragraphe 10.2.1.13 de la DD SE-001 de l'appendice A2 de l'annexe A, pour fournir une preuve objective de la conformité du produit, le soumissionnaire doit définir ce qui suit :

- Exigences en matière d'essais et de performances, Équipement d'essais, Processus d'essais et données d'essais pour les ensembles câble identifiés au paragraphe 3.2.3.10.2 de l'annexe A;
- Exigences en matière d'essais et de performances, Équipement d'essais, Processus d'essais et données d'essais pour les éléments du DCCS identifiés au paragraphe 3.2.3.10.3 de l'annexe A;
- Exigences en matière d'essais et de performances, Équipement d'essais, Processus d'essais et données d'essais pour les éléments de la TMEME identifiés au paragraphe 3.2.3.10.4 de l'annexe A;
- Exigences en matière d'essais et de performances, Équipement d'essais, Processus d'essais et données d'essais pour les boîtiers d'équipement, trousse d'outils et blocs d'alimentation identifiés aux paragraphes 1.2.2, 1.2.3, et 1.2.4 de l'annexe A respectivement.

Question 29

Quel est le poids de chaque boîtier d'équipement?

Réponse 29

Le poids des boîtiers d'équipement et des boîtiers de trousse d'outils de l'EMENG (V2), configurés pour la livraison, est le suivant :

- Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 1 de 3 de l'EMENG (V2), N/P 1480580-1 – 145 livres
- Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 2 de 3 de l'EMENG (V2), N/P 1480581-1 – 122 livres
- Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 3 de 3 de l'EMENG (V2), N/P 1480582-1 – 162 livres
- Ensemble boîtier d'équipement, boîtier 1 de 1 du SERC, N/P 1480583-1 – 113 livres
- Boîtier A (principal) de trousse d'outils du SSCFT portable, N/P 1698166-1 – 70 livres
- Boîtier B (supplémentaire) de trousse d'outils du SSCFT portable, N/P 1698167-1 – 60 livres

Question 30

Est-il possible d'avoir une photo d'un EMENG (V2) configuré dans les boîtiers d'équipement?

Réponse 30

Vous trouverez ci-dessous une photographie des articles de l'EFG tels qu'ils ont été présentés à la conférence des soumissionnaires. La photo montre l'équipement d'essai EMENG (V2) installé dans les boîtiers d'équipement. Un CERL v2 apparaît sur le dessus du boîtier d'équipement supérieur gauche, et un BSC avec des câbles d'essai le reliant au DCCS apparaît sous le clavier, dans le boîtier supérieur droit.

Questions et réponses – Conférence des soumissionnaires



Question 31

Demande les documents gouvernementaux suivants conformément à vos instructions dans l'appendice A3 de l'appel d'offre :

- c. L-53-996-BAD/LC-000, Liste de vérification de l'équipement, Ensemble de mise à l'essai de nouvelle génération;
- d. L-53-996-BAD/LC-000, Liste de vérification de l'équipement, Module d'interface entre équipements de communication;
- e. Jeu de documents techniques, Trousse de modification de l'ensemble de mise à l'essai;
- f. Jeu de documents techniques, Étuis de matériel portable;
- g. Jeu de documents techniques, Trousse d'outils.

Réponse 31

Tous les documents demandés sont disponibles sur le DVD qui a été fourni aux soumissionnaires à leur demande, conformément à l'article 2.6 de la DP, comme suit :

- a. L-53-996-BA0/LC-000, Liste de vérification de l'équipement, Ensemble de mise à l'essai de nouvelle génération se trouve sur le DVD ne contenant pas de marchandises contrôlées dans le dossier intitulé « GFI ».
- b. L-53-996-B00/LC-000, Liste de vérification de l'équipement, Module d'interface entre équipements de communication se trouve sur le DVD ne contenant pas de marchandises contrôlées dans le dossier intitulé « GFI ».
- c. Jeu de documents techniques, Trousse de modification de l'ensemble de mise à l'essai se trouve :

Questions et réponses – Conférence des soumissionnaires

sur le DVD contenant les marchandises contrôlées dans le dossier intitulé « TPSMK (CG) »;
sur le DVD ne contenant pas de marchandises contrôlées dans le dossier intitulé « TPSMK (Non-CG) ».

- d. Jeu de documents techniques, Étuis de matériel portatif se trouve sur le DVD ne contenant pas de marchandises contrôlées dans les dossiers intitulés :
- « Eqpt Case Assembly, RCTS Case 1 of 1, PN 1480583 »;
 - « Eqpt Case Assembly, TPSNGv2 Case 1 of 3, PN 1480580 »;
 - « Eqpt Case Assembly, TPSNGv2 Case 2 of 3, PN 1480581 »;
 - « Eqpt Case Assembly, TPSNGv2 Case 3 of 3, PN 1480582 ».
- e. Jeu de documents techniques, Trousse d'outils se trouve sur le DVD ne contenant pas de marchandises contrôlées dans les dossiers intitulés :
- « Portable LCSS Toolkit Case A (Primary), PN 1698166 »;
 - « Portable LCSS Toolkit Case B (Supplementary), PN 1698167 ».

Question 32

En ce qui concerne le point e ci-dessus, est-il possible pour le GCVM du projet de fournir un exemple d'ensemble d'outils pour assurer un montage et une présentation corrects dans les boîtiers d'outils?

Réponse 32

Oui. L'appendice A4 sera modifiée pour inclure les deux articles EFG suivants :

<u>Article</u>	<u>NNO</u>	<u>Quantité</u>
Boîtier A (principal) de trousse d'outils du SSCFT portable	4940-20-010-3360	1
Boîtier B (supplémentaire) de trousse d'outils du SSCFT portable	4940-20-010-3361	1

Prendre note que ces exemples de boîtier de trousse d'outils fournis par le gouvernement sont des modèles de pré-production. Le TDP des boîtiers de trousse d'outils de production diffère légèrement en ce que la modification technique DLCSPM-18-010 a été incorporée pour ajouter deux outils. La modification technique DLCSPM-18-010 sera incluse en tant qu'IFG disponible en vertu de l'article 2.6 de la DP et sera fournie automatiquement aux soumissionnaires qui ont déjà demandé l'IFG.



PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE DU SYSTÈME DE SOUTIEN DU COMMANDEMENT DE LA FORCE TERRESTRE

EMENG(V2) Demande de proposition Conférence des soumissionnaires

2 mai 2019





Administration - Conférence des soumissionnaires

- Tous les invités doivent être escortés à tout moment en dehors de la salle de briefing
- En cas d'incendie, descendre par la cage d'escalier du bloc central et sortir par les portes principales
- Les toilettes sont situées à gauche et à droite du couloir principal près de l'escalier central
- Les questions seront documentées et les réponses fournies à tous sur le site Achats et

Ventes



Aperçu de la présentation

- Objectifs de la conférence des soumissionnaires
- Approche d'approvisionnement
- Calendrier
- Exigences de sécurité
- Besoin opérationnel
- Exigences techniques
- Questions



Objectifs de la conférence des soumissionnaires

- Confirmer l'intention de l'approvisionnement de l'EMENG(V2) auprès de l'industrie
- Orienter l'industrie vers d'autres sources de renseignements
- Permettre à l'industrie de poser des questions
- Permettre à l'industrie de fournir des commentaires



Approche d'approvisionnement

- Approvisionnement concurrentiel
- Options chiffrées
- Le prix le plus bas par point
- Cote technique basée sur :
 - Évaluation sur papier
 - Critères obligatoires et cotés
 - Comprend le plan qualité et Environnement, santé et sécurité (ESS)



Processus de conformité des soumissions en phases (PCSP)

- Phase 1: Examen de la soumission financière
- Phase 2: Examen de la soumission technique
- Phase 3a: Évaluation financière de la soumission
- Phase 3b: Évaluation technique de la soumission

Réf.: SPAC AP-123

→ <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/avis-relatifs-aux-politiques/AP-123>



Calendrier

- 8 avril 2019 – Diffusion de la DP
- 2 mai 2019 – Conférence des soumissionnaires
- 5 juin 2019 – Clôture des soumissions
- ~2 mois après la clôture des soumissions – Attribution du contrat
- ~1 mois après l’attribution du contrat (MAAC) – Réunion de lancement du contrat

TMEME :

- 6 MAAC – Initialisation
- 3 mois après l’initialisation – Production initiale à faible régime (PIFR)
- 3 mois après PIFR – Production à plein régime (PPR)

Boîtiers d’équipement portatifs :

- 2-6 MAAC – Livraison

Trousse d’outils et Blocs d’alimentation

- à déterminer quand et si les options seront exercées



Exigences de sécurité

- Aucun matériel classifié requis de l'industrie
- Le MDN ne fournira pas de matériel classifié à l'industrie
- Inscription obligatoire au Programme canadien de contrôle des marchandises (PMC)



Besoin opérationnel

L'ensemble de mise à l'essai de nouvelle génération (EMENG) est actuellement en service au sein du ministère de la Défense nationale (MDN) afin de fournir aux unités de campagne de l'Armée une capacité de second niveau pour mettre à l'essai les anciens éléments remplaçables sur place (LRU) suivants du Système de soutien du commandement de la Force terrestre (SSCFT) :

- Dispositif de commande utilisateur (DCU),
- Boîte de commutation utilisateur (USB),
- Unité d'accès au système (UAS), modèles 3-1, 4-1 et 7-1,
- Unité d'accès à la radio (UAR),
- Commutateur Ethernet de réseau local (CERL).

Les nouveaux LRU suivants ont été ajoutés au SSCFT, nécessitant la mise à niveau de l'EMENG vers l'EMENG(V2) afin de les mettre à l'essai également :

- Boîtier sélecteur de communication (BSC),
- Commutateur Ethernet de RL, version 2 (CERL v2).



Exigences techniques – Générales

- Une initiative combinée standard (COTS) et de fabrication sur mesure.
- Les exigences des produits commerciaux comprennent l'achat standard de produits disponibles sur le marché.
- Les exigences de la fabrication sur mesure exigent l'application d'une expertise solide en fabrication et essai pour fabriquer des produits conformément aux spécifications de conception fournies par le gouvernement.
- Le MDN dispose d'une licence illimitée pour utiliser la propriété intellectuelle.



Exigences techniques – Détaillées

- **Besoins fermes :**
 - **Trousses de modification de l'EMENG (v2) (TMEME) :** Chaque trousse comprend un Dispositif de connexion et de conditionnement de signaux (DCCS) de fabrication sur mesure, des câbles d'essai avec accessoires, de même qu'un lecteur de disque dur du commerce avec accessoires. Le MDN utilisera les troussees pour mettre à niveau l'EMENG vers l'EMENG(V2) de manière à pouvoir être utilisé pour mettre à l'essai les BSC et les CERLv2 en plus de l'équipement ancien. La demande de proposition comprend un besoin ferme pour 75 troussees et une exigence facultative pour 35 autres.
 - **Boîtiers d'équipement portatifs :** Chaque boîtier du commerce dans un ensemble de quatre boîtiers est configuré avec différents éléments du commerce et de fabrication sur mesure. Le MDN déplacera les EMENG(V2) des bâtis de 19 pouces existants dans les boîtiers, éliminant ainsi l'utilisation des bâtis. La demande de proposition comprend un besoin ferme pour 75 ensembles de boîtiers avec des options permettant d'en acquérir 35 autres.



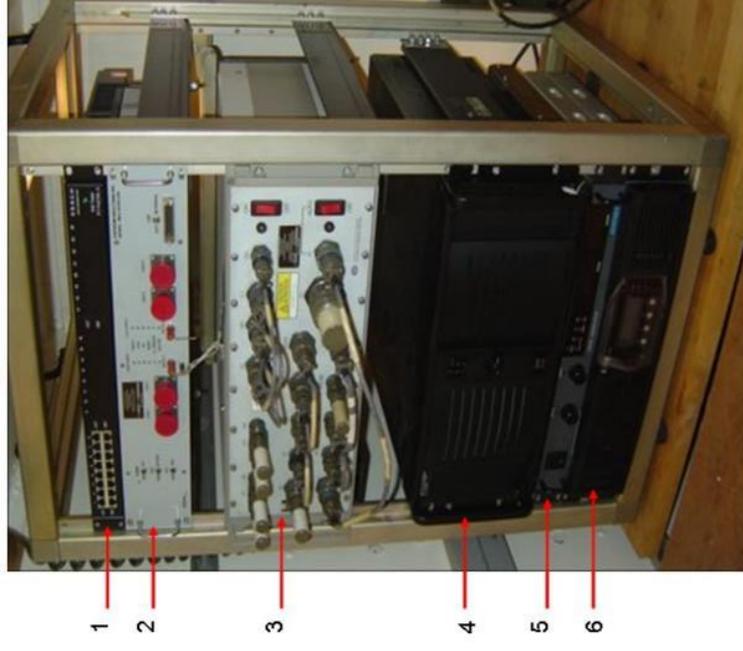
Exigences techniques – Détaillées (suite)

- **Exigences facultatives :**
 - **Trousses d’outils :** Chaque trousse d’outils se compose de deux boîtiers du commerce. Chaque boîtier est équipé de plusieurs personnalisations de fabrication sur mesure, d’outils manuels du commerce et d’outils spéciaux de fabrication sur mesure nécessaires pour réparer les BSC, les CERLv2 ainsi que l’équipement ancien. Jusqu’à 110 trousses d’outils peuvent être achetées pour remplacer les trousses existantes.
 - **Blocs d’alimentation :** Les blocs d’alimentation de l’EMENG existants sont désuets et il n’existe plus aucun soutien. Jusqu’à 110 blocs d’alimentation de remplacement peuvent être achetés. Le remplacement des blocs d’alimentation existants par de nouveaux blocs d’alimentation sera effectué par le MDN.



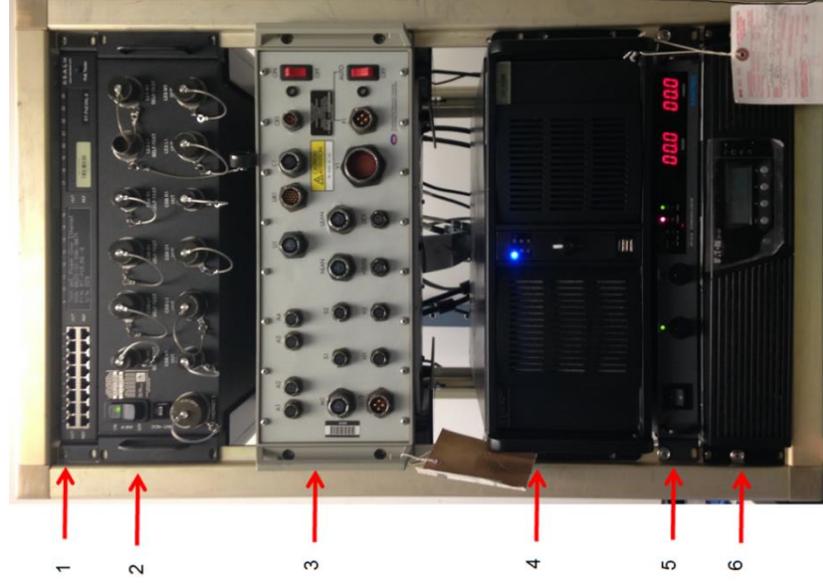
EMENG - Configuration actuelle

1. Appareil de mesure d'alimentation électrique par Ethernet (PoE)
2. Ensemble de mise à l'essai optique
3. Module d'interface
4. Ordinateur d'aide à la maintenance (AM)
5. Alimentation
6. Alimentation sans coupure (ASC)





Nouvelle configuration de l'EMENG(V2)

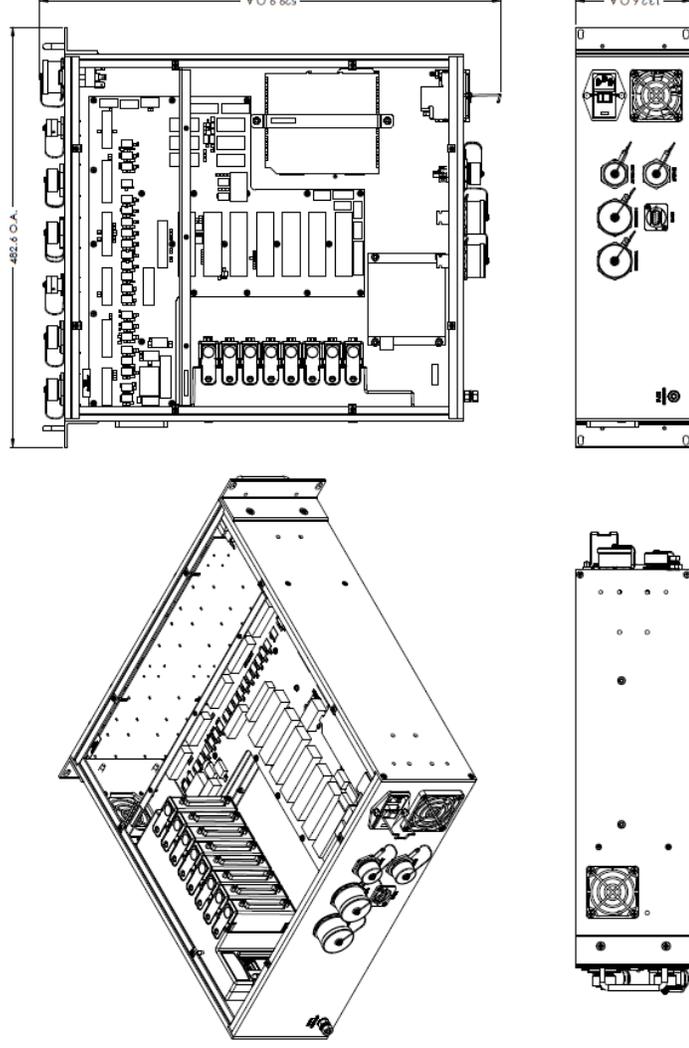


1. Appareil de mesure POE (existant)
2. Dispositif de connexion et de conditionnement de signaux (DCCS) (nouveau, besoin ferme)
3. Module d'interface (existant)
4. Ordinateur AM (existant)
5. Alimentation (nouveau, exigence optionnelle)
6. ASC (existant)



Dispositif de connexion et de conditionnement de signaux

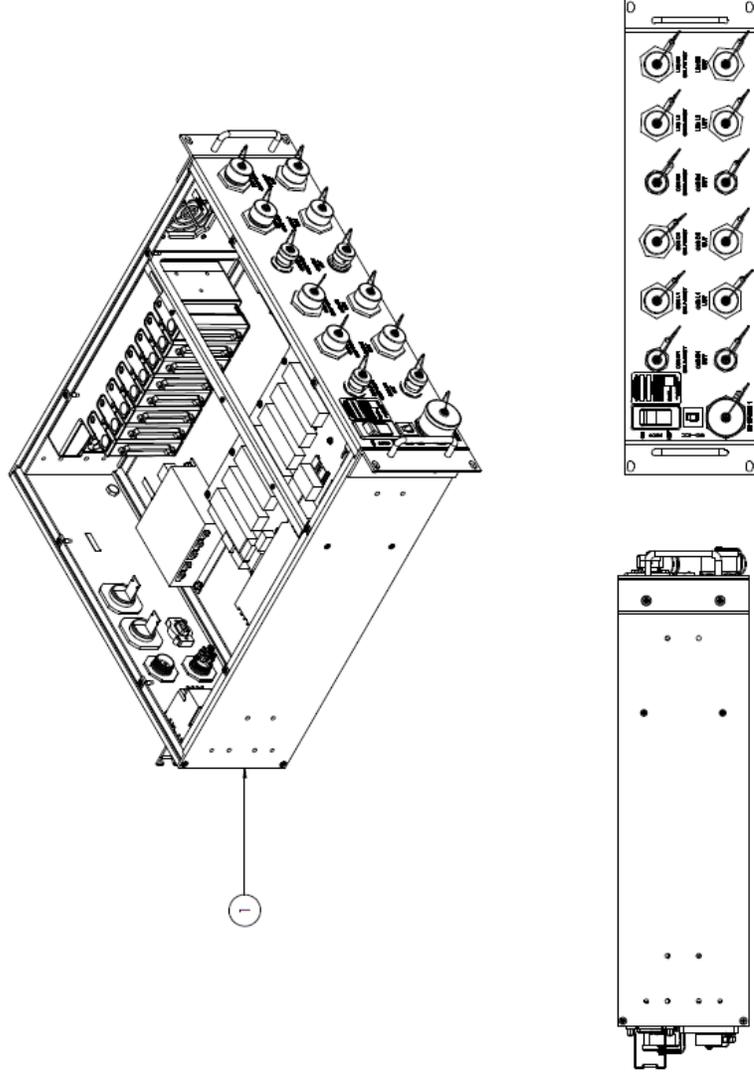
Illustrations de haut niveau (1/2)





Dispositif de connexion et de conditionnement de signaux

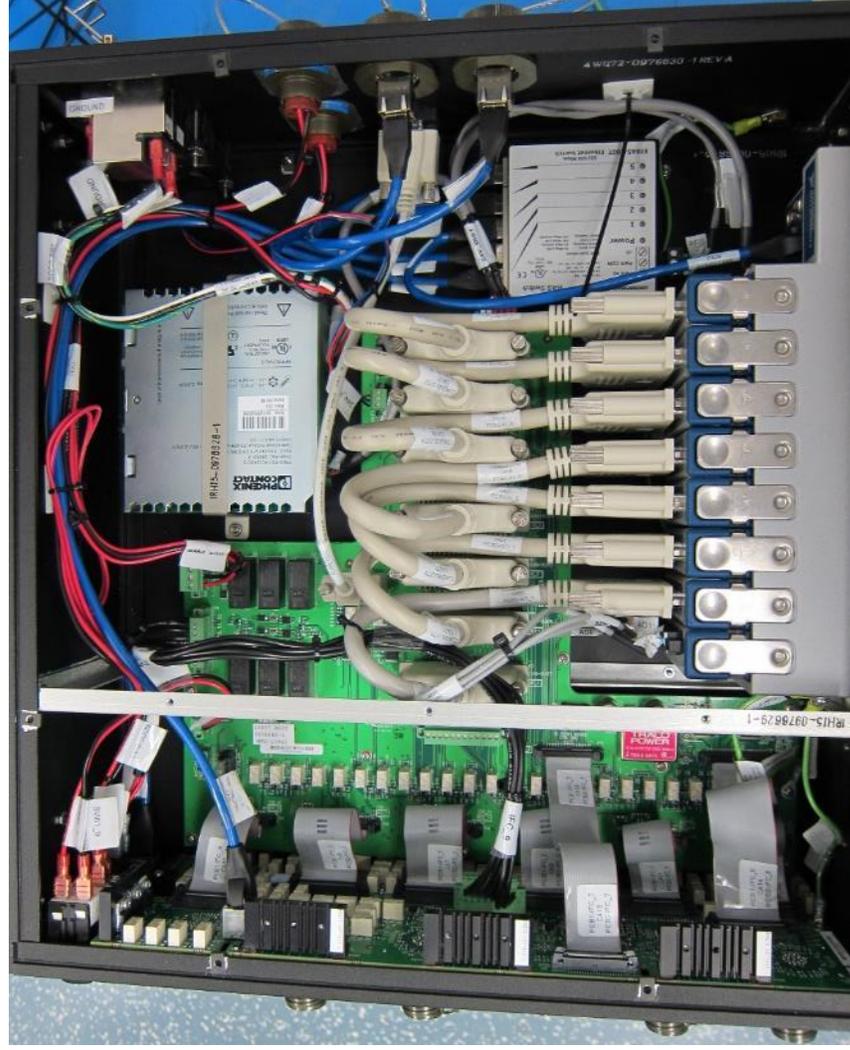
Illustrations de haut niveau (2/2)





Dispositif de connexion et de conditionnement de signaux

Vue intérieure





Ensembles carte de circuits du DCCS

Interface
DCCS



Panneau avant du DCCS –
Vue de la face interne



Panneau avant du DCCS –
Vue de la face externe



Ensembles câble

Réf. EDT 1.2.1.2

- DCCS L1 à BSC L1, N/P 0976611
- DCCS D1 à BSC D1, N/P 0976612
- DCCS H1 à BSC H1, N/P 0976613
- DCCS R1 à BSC R1, N/P 0976614
- DCCS au module d'interface, N/P 0976615
- Mise à la masse du bâti, N/P 1277469



Mise à l'essai des éléments du DCCS

Réf. EDT 3.2.3.10.3

- Inspection des pièces entrantes.
- Essais des ensembles câble.
- Mise à l'essai des éléments du DCCS.
- Autovérification des éléments de la TMEME
 - Mise à l'essai Boîte ouverte



Mise à l'essai du DCCS

Réf. EDT 3.2.3.10.4 et 3.2.3.10.4.1

Mise à l'essai de tous les éléments

- Autovérification du DCCS
- Essai Ethernet du DCCS
- Essai fonctionnel du BSC
- Essai fonctionnel du CERL v2



Mise à l'essai des câbles du DCCS au BSC

- Réf. EDT 3.2.3.10.4 et 3.2.3.10.4.1
- Procédure d'autovérification des câbles du DCCS à l'aide d'un DCCS réputé bon



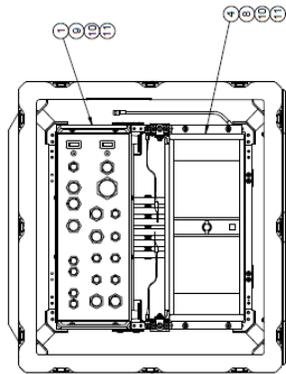
Ordinateur d'aide à la maintenance – Lecteur de disque dur de remplacement



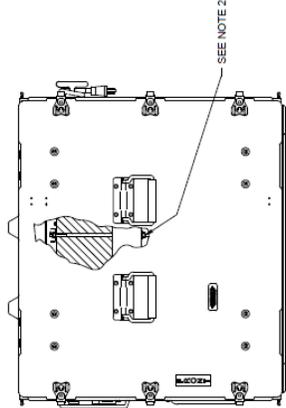
Lecteur de disque dur de remplacement du commerce, unité de disque dur mince pour ordinateur portable de 2,5 po SATA 6.0 Gb/s de 500 Go, 7 200 tr/min, 32 Mo de mémoire cache, N/P ST500LM021



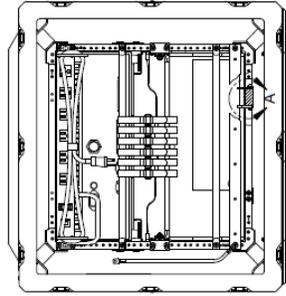
Boîtiers d'équipement portatifs (1/2)



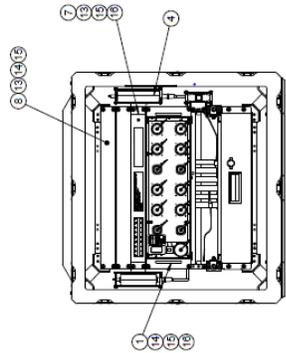
FRONT VIEW WITH COVERS REMOVED



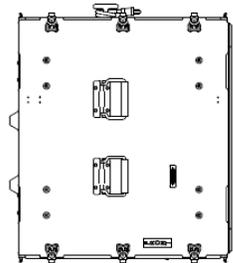
RIGHT SIDE VIEW WITH COVERS REMOVED



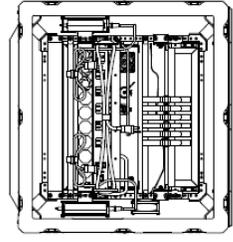
REAR VIEW WITH COVERS REMOVED



FRONT VIEW WITH COVERS REMOVED



RIGHT SIDE VIEW WITH COVERS REMOVED



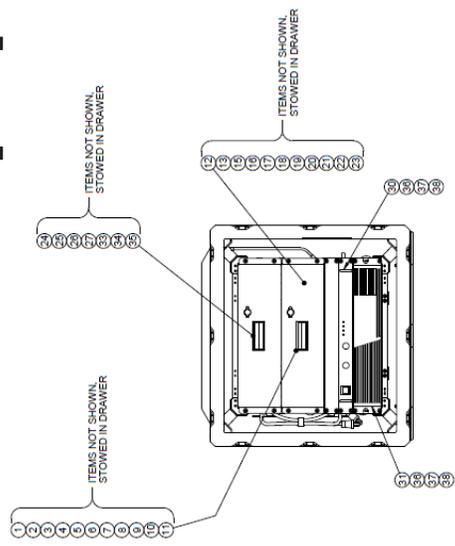
REAR VIEW WITH COVERS REMOVED

EMENG V2 – Boîtier 1 de 3

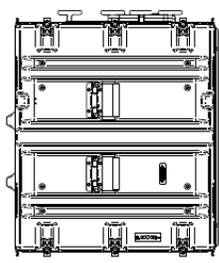
EMENG V2 – Boîtier 2 de 3



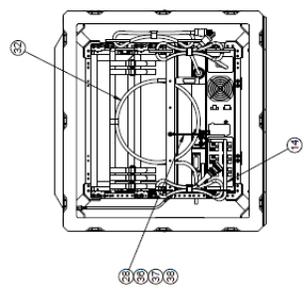
Boîtiers d'équipement portatifs (2/2)



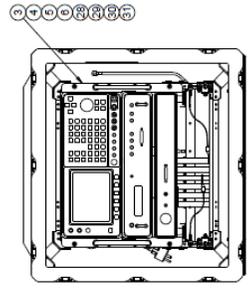
FRONT VIEW WITH COVERS REMOVED



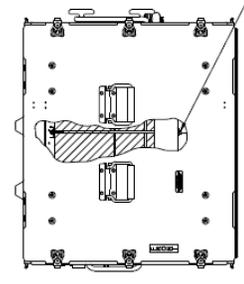
RIGHT SIDE VIEW WITH COVERS REMOVED



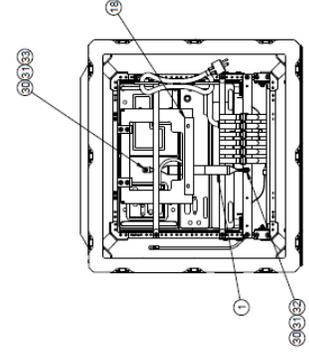
REAR VIEW WITH COVERS REMOVED



FRONT VIEW WITH COVERS REMOVED



RIGHT SIDE VIEW WITH COVERS REMOVED



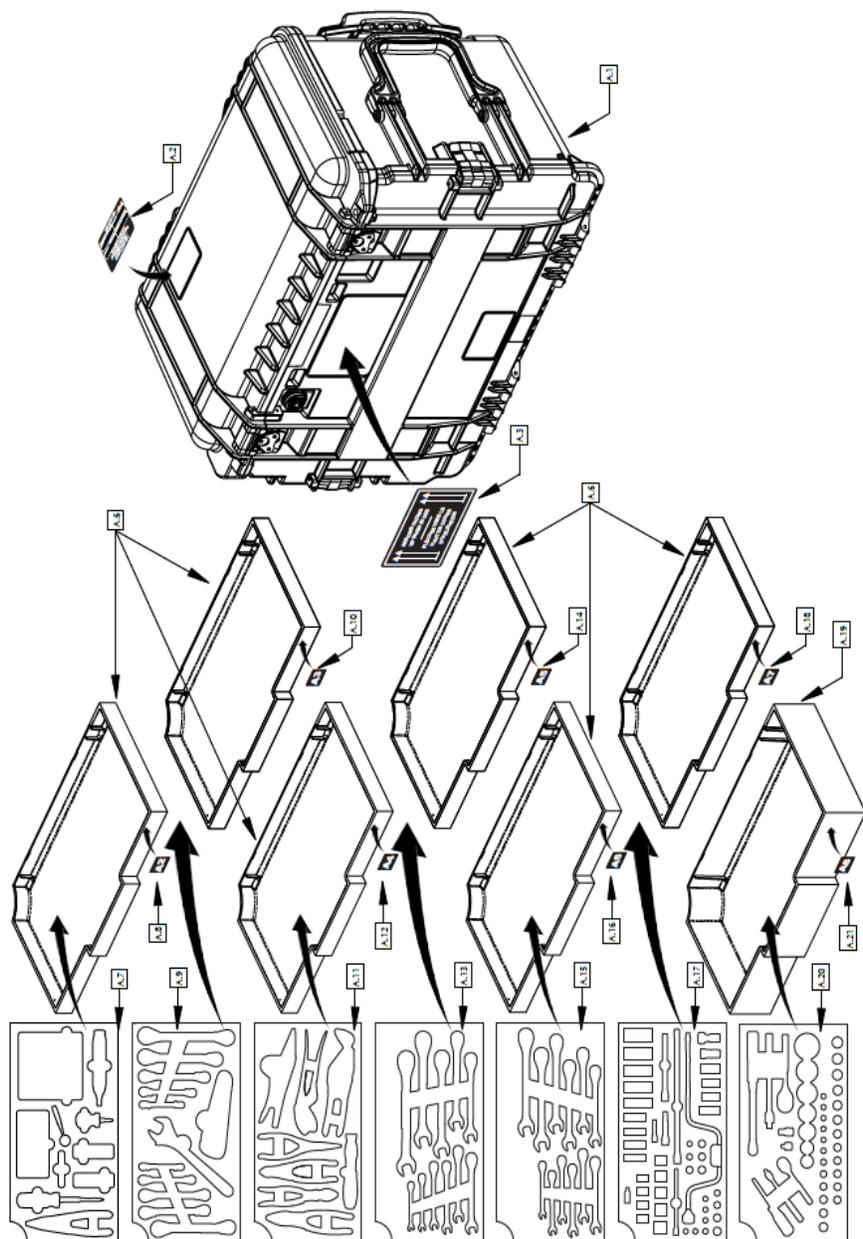
REAR VIEW WITH COVERS REMOVED

EMENG V2 – Boîtier 3 de 3

SERC – Boîtier 1 de 1

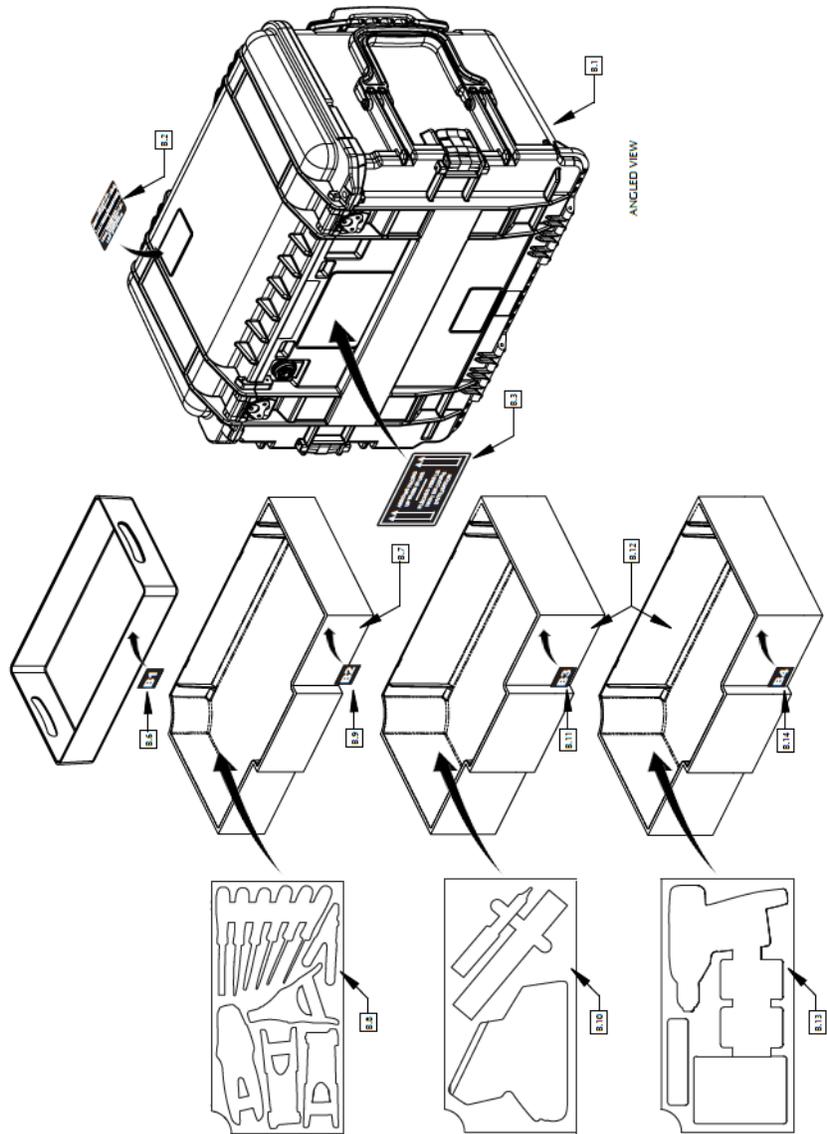


Boîtier A de trousse d'outils - Principal





Boîtier B de trousse d'outils - Supplémentaire





Bloc d'alimentation de remplacement



Bloc d'alimentation du commerce, N/P XG 40-38-MEB



Questions?



N° du contrat
W8476-195946/A
N° de réf. du client
W8476-195946/A

Modif. N°
002
N° de dossier

Id de l'acheteur
021qd

**CONTRAT
W8476-195946/A
MODIFICATION 02**

La modification 02 au contrat vise à modifier les clauses contractuelles suivantes :

Documents d'appel d'offres

1. **Supprimer :** L'invitation prend fin
At - à 02:00 PM
On - le 2019-06-05

Insérer : L'invitation prend fin
At - à 02:00 PM
On - le 2019-07-05

2. **Supprimer :** [L'article 4.3.1, Évaluation des exigences techniques obligatoires, en entier;](#)

Insérer : [4.3.1 Évaluation des exigences techniques obligatoires](#)

En se référant aux exigences techniques obligatoires – Critères d'évaluation soumises par le soumissionnaire conformément à l'article 3.3 de la partie 3 ci-dessus, pour chaque sujet du plan qualité, l'équipe d'évaluation devra :

- a. lire la documentation soumise par le soumissionnaire qui est indiquée dans la colonne réservée aux renvois aux preuves de conformité;
- b. évaluer la conformité de la documentation par rapport aux critères précisés dans la colonne Critères d'évaluation;
- c. déterminer la conformité ou l'inobservation.

Si une ou plusieurs exigences techniques obligatoires ne sont pas respectées, la soumission est déclarée non recevable et ne sera pas évaluée davantage.

Les soumissions qui respectent toutes les exigences techniques obligatoires passeront à l'évaluation selon les exigences techniques cotées.

Le processus de conformité par étapes s'appliquera à tous les critères techniques obligatoires et à tous les critères techniques cotés ayant une note de passage minimale.

3. **Supprimer :** [L'article 4.3.2, Évaluation du plan qualité, en entier;](#)
Insérer : [4.3.2 Évaluation du plan qualité](#)

En se référant aux Exigences techniques cotées – Critères d'évaluation du plan qualité, soumises par le soumissionnaire conformément à l'article 3.5 ci-dessus, pour chaque sujet du plan qualité, l'équipe d'évaluation devra :

- a. lire les parties du plan qualité et les documents justificatifs soumis par le soumissionnaire qui sont indiqués dans la colonne réservée aux renvois aux preuves de conformité;
- b. évaluer la qualité de la documentation et tout risque connexe pour le Canada en fonction des critères précisés dans la colonne Critères d'évaluation;
- c. attribuer des points pour la qualité conformément aux critères fournis pour chaque sujet dans la colonne Critères d'évaluation;
- d. attribuer des points pour le risque conformément aux critères d'évaluation des risques fournis au tableau 2 de l'annexe H;
- e. déterminer le total des points pour le sujet en additionnant les points attribués pour la qualité et les points attribués pour le risque.

Le total des points attribués sera ensuite établi en additionnant le total des points attribués pour chaque sujet.

Le pointage minimum requis pour le plan qualité est de quatre cent soixante-dix (470) points sur les six cent quatre-vingt-dix (690) points disponibles. Les soumissions qui n'obtiennent pas le nombre minimal de points obligatoires seront jugées non recevables et ne seront pas retenues.

Annexe A – Énoncé des travaux

1. **Supprimer :** [L'article 1.2.1.2.1, Ensemble câble entre le DCCS et le module d'interface, en entier;](#)

Insérer : [1.2.1.2.2 Ensemble câble entre le DCCS et le module d'interface](#)

L'ensemble câble de fabrication sur mesure entre le DCCS et le module d'interface, N/P 0976615, relie le connecteur OUT de 28 V c.c., à l'arrière du DCCS, au connecteur PWR de l'UAE à l'arrière du module d'interface, comme le montre la ci-dessous.

Figure A-1 : Ensemble câble entre le DCCS et le module d'interface



2. **Supprimer :** [L'article 1.2.1.2.1, Ensemble câble de mise à la masse du bâti, en entier;](#)
Insérer : [Article 1.2.1.2.3 Ensemble câble de mise à la masse du bâti](#)

Le câble de mise à la masse du bâti de fabrication sur mesure, N/P 1277469, assure la mise à la masse entre le DCCS et le bâti.

3. **Supprimer :** [L'article 1.2.1.2, Support de retenue du DCCS et de la PoE, en entier;](#)
Insérer : [Article 1.2.1.3 Support de retenue du DCCS et de la PoE](#)

Le support de retenue de fabrication sur mesure du bâti de l'EME pour le DCCS et la PoE, N/P 0976636, fixe le DCCS et la PoE au bâti.

4. **Supprimer :** [L'article 3.1.3, Information fournie par le gouvernement \(IFG\), en entier;](#)
Insérer : [Article 3.1.3 Information fournie par le gouvernement \(IFG\)](#)

L'AT fournira à l'entrepreneur l'IFG précisée à l'appendice A3.

5. **Supprimer :** [L'article 3.1.6.1.2.3, Éléments et matériel de substitution, en entier;](#)
Insérer : [Article 3.1.6.1.2.3 Éléments et matériel de substitution](#)

L'entrepreneur doit utiliser seulement les éléments et le matériel dont la description, la marque de fabrique, le modèle et/ou le numéro de pièce sont identiques à ceux précisés dans le TDP ou dans une modification, un écart ou une exemption par rapport au modèle approuvé conformément au paragraphe 3.1.2

L'entrepreneur ne doit pas utiliser d'éléments et de matériel qui ne sont pas précisés dans le TDP ou une modification, un écart ou une exemption par rapport au modèle autorisé.

6. **Supprimer :** [L'article 3.2.2, Production initiale à faible régime \(PIFR\), en entier;](#)
Insérer : [Article 3.2.2 Production initiale à faible régime \(PIFR\)](#)

Après en avoir reçu l'autorisation au moyen de l'examen de l'état de préparation de la PIFR de la TMEME conformément au paragraphe 3.2.1.3, entrepreneur doit produire les quantités de PIFR de la TMEME précisées au tableau 2 de l'appendice A1.

Le Canada accepte le risque de changement d'éléments et de matériel associé à la commande par l'entrepreneur de tous les éléments et matériels autorisés requis pour produire les quantités précisées dans la PIFR et la PPR au tableau 2 de l'annexe A1 à l'attribution du contrat. Toutefois, advenant que l'entrepreneur décide de produire des quantités de TMEME au-delà des quantités de PIFR autorisées avant de recevoir l'autorisation de commencer la PPR dans le cadre de l'examen de l'état de préparation de la PPR de la TMEME, il le fera alors à ses propres risques. L'AT n'acceptera aucune livraison de produit tant que l'IPA n'aura pas été réalisée de façon satisfaisante et que toutes les mesures correctives, y compris celles visant l'EFG, n'auront pas été approuvées et instituées conformément au paragraphe 3.2.2.1.7

7. **Supprimer :** [L'article 3.2.3.9, Inspection et Rayons X, en entier;](#)
Insérer : [Article 3.2.3.9 Inspection et Rayons X](#)

L'entrepreneur doit inspecter tous les ECC pour les flux non activés thermiquement. L'entrepreneur :

- a. doit effectuer une inspection 3D par rayons X ou une inspection 2D par rayons X (visualisation oblique) sur 100 % des ECC, du panneau avant du DCCS, N/P 0976648
- b. peut effectuer une inspection 3D par rayons X ou une inspection 2D par rayons X (visualisation oblique) sur 100 % des ECC, de l'interface DCCS, N/P 0976645

pendant l'assemblage des ECC. Il doit fournir l'équipement à rayons X nécessaire. 3.2.3.5 doivent être réparés conformément au paragraphe 3.2.3.11.1

8. **Supprimer :** [L'article 3.3.2, Production initiale à faible régime \(PIFR\), en entier;](#)
Insérer : [Article 3.3.2 Production initiale à faible régime \(PIFR\)](#)

Après en avoir reçu l'autorisation au moyen de l'examen de l'état de préparation de la PIFR des boîtiers d'équipement conformément au paragraphe 3.3.1.3, l'entrepreneur doit produire les quantités de PIFR des boîtiers d'équipement indiquées dans le tableau 2 de l'appendice A1.

Le Canada accepte le risque de changement d'éléments et de matériel associé à la commande par l'entrepreneur de tous les éléments et matériels autorisés requis pour produire les quantités précisées dans la PIFR et la PPR au tableau 2 de l'annexe A1 à l'attribution du contrat. Toutefois, advenant que l'entrepreneur décide de produire des quantités de boîtiers d'équipement au-delà des quantités de PIFR autorisées avant de recevoir l'autorisation de commencer la PPR dans le cadre de l'examen de l'état de préparation de la PPR de boîtiers d'équipement, il le fera alors à ses propres risques. L'AT n'acceptera aucune livraison de produit tant que l'IPA n'aura pas été réalisée de façon satisfaisante et que toutes les mesures correctives n'auront pas été approuvées et instituées conformément au paragraphe 3.3.2.1.6

9. **Supprimer :** [L'article 3.4.2, Production initiale à faible régime \(PIFR\), en entier;](#)
Insérer : [Article 3.4.2 Production initiale à faible régime \(PIFR\)](#)

Après en avoir reçu l'autorisation au moyen de l'examen de l'état de préparation de la PIFR des troussees d'outils conformément au paragraphe 3.4.1.3, l'entrepreneur doit produire les quantités de PIFR des troussees d'outils indiquées dans le tableau 2 de l'appendice A1.

Le Canada accepte le risque de changement d'éléments et de matériel associé à la commande par l'entrepreneur de tous les éléments et matériels autorisés requis pour produire les quantités précisées dans la PIFR et la PPR au tableau 2 de l'annexe A1 à l'attribution du contrat. Toutefois, advenant que l'entrepreneur décide de produire des quantités de troussees d'outils au-delà des quantités de PIFR autorisées avant de recevoir l'autorisation de commencer la PPR dans le cadre de l'examen de l'état de préparation de la PPR des troussees d'outils, il le fera alors à ses propres risques. L'AT n'acceptera aucune livraison de produit tant que l'IPA n'aura pas été réalisée de façon satisfaisante et que toutes les mesures correctives n'auront pas été approuvées et instituées conformément au paragraphe 3.4.2.1.6

Annexe H – Critères d'évaluation

10. **Supprimer :** La mention « Total disponible : 670 » dans son intégralité;
Insérer : La mention « Total disponible : 690 »

Toutes les autres modalités et conditions du contrat demeurent inchangées.